

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2020

Présents : Jean-Luc Robin - Yves Bouvard - Karine Cailler - Lionel Chappellaz - Aurore Chaudet - Michel Degout - Laurence Flamand - Christophe Gobatto - Béatrice Gusella - Pierre Thong Soum - Yves Vacle - Nathalie Vicat

Excusés : - Jérôme Lemaire - Stéphanie Quentin

Absente : Martine Cagnin

Pouvoir : Stéphanie Quentin à Jean-Luc Robin

La séance est ouverte à 20 heures.

Madame Laurence Flamand est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2019 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Délibération cotisation Alec 01 :

Monsieur le Maire rappelle que la mairie est membre de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (ALEC 01).

L'ALEC 01 agit en faveur de la transition énergétique à l'échelle départementale.

L'ALEC 01 travaille sur les thématiques du logement, de la mobilité et de l'économie circulaire et encourage la sobriété et l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, la préservation des ressources naturelles et la réduction de gaz à effet de serre.

Monsieur le Maire propose donc de renouveler l'adhésion à l'ALEC qui est de 0.10 € par habitant, soit pour un montant total de 101.80 € pour 2019 avec une population retenue de 1018 habitants en 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération règlement bibliothèque :

Madame Nathalie Vicat explique qu'il est nécessaire de revoir le règlement de la bibliothèque voté le 28 mai 2018 car les horaires de la bibliothèque ont changé, la bibliothèque est ouverte également le mercredi, elle présente donc le nouveau règlement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération autorisation d'ouverture de crédits d'investissement - Budget principal 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L162-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts souscrits au budget 2019, à savoir :

BP 2019 + DM 2019 :

21. Immobilisation corporelles = 347 902.53

25 % de 347 902.53 = 86 975.63

La répartition s'établira comme suit :

21312. Bâtiments scolaires : 40 000

21318. Autres bâtiments publics : 20 000

2152. Installations de voirie : 26 975.63

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibérations Approbation des Comptes Administratifs 2019 :

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote des comptes administratifs.

Budget Communal :

Section Fonctionnement :

Résultat de clôture = 108 577.44 €

dont part à l'investissement 2019 (1068) = 0 €

Section Investissement :

Résultat de clôture = 269 231.72 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Budget Eau et Assainissement :

Section Fonctionnement :

Résultat de clôture = 43 574.33 €

dont part à l'investissement 2019 (1068) = 20 000 €

Section Investissement :

Résultat de clôture = 52 142.42 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Budget Auberge du Lavoir :

Section Fonctionnement :

Résultat de clôture = 13 624.06 €

dont part à l'investissement 2019 (1068) = 35 290.44 €

Section Investissement :

Résultat de clôture = - 14 540.23 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération approbation des comptes de gestion 2019

Madame Béatrice Gusella, adjointe déléguée aux Finances, présente les comptes de gestion 2019 du budget principal, du budget de l'eau et assainissement et du budget de l'auberge du lavoir : les résultats sont identiques aux comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2019 à l'unanimité.

Délibération prix de vente fonds de commerce :

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 8 avril 2019, il avait été délibéré de vendre le fond de commerce de l'Auberge du Lavoir au prix de 30 000 €.

Monsieur le Maire explique que le groupe SOS et 2 autres candidats sont intéressés pour acheter le fonds de commerce de l'Auberge du Lavoir mais à 25 000 € étant donné qu'il n'y a pas de bilan financier.

Monsieur le Maire propose donc de mettre le fonds de commerce en vente au prix de 25 000 €.

Délibération adoptée avec 11 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Questions Diverses :

Madame Karine Cailler déplore que le projet d'extension de l'entrepôt logistique de la SARL Astr'in Logistique à Saint Vulbas ait été accepté malgré le vote négatif de la commune.

Monsieur Michel Degout fait part de ses inquiétudes sur le projet de sortie d'autoroute qui va engorger Sainte-Julie. Il faudra réagir au niveau de la CCPA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.